L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 18 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

CHAMBRES et Pension.—On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille particulière, No 2 rue St-Pierre, bâtisses Pontalba, vis-à-vis la Place Jackson. On parle, dans la maison, le français, l'anglais et l'allemand. 4 jan—

ON DEMANDE.

CENT couturières habiles pour faire du linge de dessous pour dames. Celles qui donneront satisfaction auront du travail toute l'année.
BOUFF & LEHMANN,
171 South Rampart,
17janv— Près du marché Poydras.

ON demande que les propriétaires et les agents de propriétés sachent que la compagnie du Pélican proposée au curage des fosses d'aisances (Excavating Co) fait mieux le travail, à meilleur marché qu'aucune autre compagnie ici; bureau 52 rue Carondelet.
16 janv—1m

A VENDRE.

MAISON en briques coin nord des rues Royale et Hôpital. S'adresser 93 Passage de la Bourse. 18janv—15t.

JOLI Cottage élevé, 331 Bourgogne, près Esplanade, contenant 7 chambres, vestibule, cuisine, chambres à bain, office, appareils à gaz, etc., rez-de-chaussée pavé, jardin à fruits et à fleurs. Rare occasion pour une famille ayant un revenu modéré, d'obtenir une résidence agréable dans un voisinage tranquille et bien habité. Les paiements à termes seront faciles si on le désire. G. Ad. Blaffer, 51 rue du Camp.
12 janv—1mois

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir :
Interdiction de Emma Sautez, No 27,595, Division A.
Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présent, Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et B. C. Elliott, Esq., avocat nommé par la cour pour représenter la défenderesse. Après avoir entendu les plaidoyers, les avocats et les évidences, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons oralement données.
Il est ordonné, adjugé et décrété que Emma Sautez, la défenderesse, est, et est déclarée incapable d'administrer ses affaires, est interdite.
Jugement rendu le 1er octobre 1889.
Jugement signé le 5 octobre 1889.
Signé: THOS. C. W. ELLIS,
Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-neuf.
HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
18 déc—3f en 30 fre

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de A. E. Bignon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,373—Division D—Attendu que R. F. Harrison, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. E. Bignon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14 janv—14, 18, 23. Greffier.

Succession de Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,625—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Emily Glover, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14 janv—14 18 23 Greffier.

Succession de James Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,921—Division A.—Attendu que Mme Mary Eva Burns épouse de Joseph Deegan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Burns, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
9 jan—9 14 18 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,748—Division E—F. Mangé vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de l'insolvable soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, le 18me jour de janvier 1890, et que Jos. Lombard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que toutes poursuites contre la personne et la propriété de l'insolvable Frédérick Manck, alias Mangé, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député greffier.
12 déc—3 f au 18 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,721. Division C—R. Prayne et Co. leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de la raison sociale R. Prayne & Co., composée de Raimond Prayne et William L. Le Bon et de Raymond Prayne, individuellement, soit, et est par le présent acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant James R. Ward, notaire en cette ville, en son bureau No 60 rue Carondelet, le SAMEDI, 18me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite société et de Raimond Prayne, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété de la dite raison sociale soient suspendues, et que E. J. Méral, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 déc—3f en 18 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,880—Division A—Charles Desforges vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Desforges, insolvable, soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire public en cette ville, en son bureau, No 22 rue Carondelet, SAMEDI, le 1er jour de février 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Chas. G. Ogden, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
31 déc—3 f au 1er fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 28,900—Division E—A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de A. Delvaille & Son et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille, individuellement membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le LUNDI 20me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nlle-Orléans, 17 décembre 1889.
Signé: ALBERT VOORHIES,
Pour copie conforme: Juge.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
18 déc—3f au 20 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward Kernan vs ses Créanciers—No 28,972—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Kernan, insolvable dans cette affaire soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire en cette ville, en son bureau, No 17 Place Commerciale, le MERCREDI, 12me jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1890.
Signé: E. H. RIGHTOR,
Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
10 janv—3f au 12 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—May & Vaught vs leurs créanciers—No 28,983, Division A.—Ordre de cour—Sur l'enregistrement et la lecture de la pétition et des tableaux annexés, il est ordonné que la cession de propriété de la raison commerciale de May & Vaught et de D. A. S. Vaught, Albert H. May et Edward S. Mannsell, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au profit de leurs créanciers; qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Oscar Villeré, Esq., notaire, le 3 février 1890, à 12 heures A. M. pour prendre en considération les affaires des dits insolvables, nommer un syndic, ou décider sur la meilleure méthode de disposer de la propriété et de l'actif, dettes et crédit des dits insolvables, et considérer un décider s'il convient de fournir le syndic de l'autorité de faire compromis et de régler tout autre question concernant ces affaires, dans le but d'arriver à une prompte et désirable liquidation des affaires des dits insolvables, que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que, pendant ce temps, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1890.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
3 janv—3 f au 30 janv

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 116 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRÈS DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1889.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de dents artificielles.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889 :

Primes sur incendies	$197,741 69	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 66	
A ajouter : Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter : intérêt, profits et pertes	$26,223 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	
		12,023 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 0?
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,066 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,8?7 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6 339 93	
		185,952 32
Profits bruts		$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,706 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 70

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,662 59
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,620 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,00? 00
Propriétés foncières	66 814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,313 1?
Argent comptant et en banque	24,935 44
	$287,564 79

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890
W. O. HART, Notaire.
Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, F. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. B. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES.
12 jan—1m

Vingtième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$251,065 98	
Sur risques de marine	3,702 10	
Sur risques de rivière	2,974 97	
	$257,743 05	
A ajouter, primes non acquises de 1888	60,716 00	
Primes totales	$318,459 05	
A ajouter, intérêts et profits et pertes	15,041 32	
Revenus	$333 500 37	
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25 822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	23,398 13	
Taxes et Licences	3,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assureurs, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	30,719 47	
Déboursés		$212,?93 79
		$120,506 58
A déduire:		
Primes non acquises	$ 60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	
		90 554 00
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,100 00
$64,?60 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 34
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 02
Actions	4,465 25
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300 000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000,000
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., PIERRE LANAUX,
Secrétaire. Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE C. ANDRY,
Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.
GEO. LANAUX, Jr.,
Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Sol B. Levy vs ses créanciers—No 28,952—Division A—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Sol B. Levy, soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, en son étude No 23 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI 10me jour de février 1890, afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de ses affaires et de voter pour un syndic ou décider sur les termes de vente de ses biens et décider sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et que D. C. Lobel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1890.
Signé: THOS C. W. ELLIS,
Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
7 jan—3f au 10 fév

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES

Grand Tirage Mensuel,
à l'
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits reconnus... [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence splendide et de valeur au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Prytanée bornée par les dites rues et les rues Berlin et Pitt, etc.

Noah E. Cotten vs Mme Delphine Philips et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,633—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, avec
Toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré d'îlet No 56 borné par l'avenue Napoléon et les rues Berlin, Pitt et Prytanée, savoir:
Premièrement—Quatre certains terrains désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Dix-huit, d'après un plan lithographié déposé en l'étude de feu A. Mazureau, notaire de cette ville, lesquels terrains mesurent comme suit: les terrains numéros Un, Deux et Trois sont contigus les uns aux autres et ont chacun vingt-huit pieds sept pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le terrain numéro Dix-huit attenant à l'arrière, a trente pieds de façade rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Deuxièmement—Un certain terrain désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par A. S. Phelps, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de feu J. R. Beard, notaire. Le dit terrain mesure vingt-huit pieds six pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie St-Martin, veuve de John Carrau vs. Frederick Bretz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,738.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts (autrefois Cirque), Bassin (autrefois St-Jean), et avant, au pied américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue du Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) le dit lot s'élargit graduellement, de sorte que, à la profondeur de 38 pieds 3 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se referme par une nouvelle profondeur de 82 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle il mesure 25 pieds 9 pouces.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 déc—24 28 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Marie Clotilde Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,458.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Broad, Dorgenois et Ursulines, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds (au pied américain); le dit lot étant le plus près de la rue Broad, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Sweeney vs Joseph E. Muniot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,440—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph E. Muniot comme héritier de la succession de son père Antoine Muniot, No 22,4?5 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts, réclamations et demandes, en un quart indivis de la dite succession, mobilière, immobilière droits et réclamations et de laquelle la propriété ci-après décrite forme une portion comme l'indique le rapport enregistré dans la dite succession.
La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 120 et borné par les rues Jersey, maintenant Annonciation, Bordeaux, Tchoupitoulas et Lyon mesurant soixante pieds de face rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur, et faisant le coin des rues Annonciation et Bordeaux, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—4,31—janv 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Veuve Julia Lafon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28 460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Orleans, Saint Bernard et Prosper et les avenues St Bernard et London, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue New Orleans, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces ... la ligne vers la rue Prosper, et trente quatre pieds huit pouces dans le fond. Acquis par la défenderesse, de Johanna Coates, le 23 septembre 1880, conformément à un acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, Livre du Bureau de Transfert 124, folio 412.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété et d'Actions de Homestead.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,6?6. En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Delord, Remparts et Julia, désigné comme lot No trois, sur un plan dressé par C. F. Dunbar, voyer, daté le 17 juillet 1847, et déposé au bureau de L. Herman, ex notaire, et mesurant vingt-quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dryades, sur cinquante pieds de profondeur.
2° Une réclamation contre le Mechanics Homestead Association de cette ville pour dix actions de stock souscrits par feu Patrick Ryan, conformément au livre No 154, séries A sur lesquelles $537 50 ont été payées—et se montant, avec l'intérêt, à la somme de $745.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30—6 13 20 27—1 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Rudolphe Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 28,457. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, mesurant trente trois pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, plus ou moins.
2° Une autre portion de terre dans le même îlet et touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant dix pieds de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds dix pouces et trois lignes.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus décrite.
Acquis par le défendeur de Johanna Coates, le 17 juin 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, livre du bureau de transfert 124, fol 277.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Joseph A. Saint-Cyr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 28,459.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, en cette ville, faisant partie de la propriété qui a appartenu à Fleitas, désigné par le numéro huit, dans l'îlet numéro cent, borné par les rues Rocheblave, Tonti, St Philippe et Dumaine et mesurant vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt dix neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne qui la divise du lot sept, et à peu près la même mesure de l'autre côté.
Acquis par le défendeur de Johanna Coates, le 24 décembre 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, livre du Bureau de Transfert, 124, folio 494.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Kate Dorance, veuve etc. vs Alphonse V. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Tous les droits, titre et intérêt de Alphonse V Philips, défendeur dans le procès de James vs Louis Seymour, et numéroté 27,176 sur le Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et semble avec le billet hypothécaire sur lequel le dit procès est basé. Etant un billet pour la somme de $320 00, fait par Louis Seymour à son propre ordre, et endossé par lui, daté le 9 novembre 1887, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du 9 novembre 1888 jusqu'à paiement.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 janv—16 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriétés de valeur améliorées rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet, (la rue à l'arrière étant Julia.

Charles Leb vs Mme A. C. Avienne, veuve de Michel Hoeffner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, St Charles, Carondelet et Julie, mesurant vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue St Joseph, cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne du côté vers la rue St-Charles, cent quarante-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté vers la rue Carondelet, et vingt sept pieds cinq pouces et six lignes de large dans le fond.
Etant la même propriété que la défenderesse a acheté de Emile Angand d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 12 novembre 1885.
Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations Livre 122, Folio 723.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 jan—15 22,29—fév 5,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

George D. Geddes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,029—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les dépendances, accessoires, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalie, Bacchus et Apollo, désigné comme lot numéro quatre sur un plan dressé par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 4 septembre 1856, déposé en l'étude de Octave de Armas notaire, lequel dit lot mesure trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes égales et parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 jan—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louisa A. Legett et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 27,755—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, de cette ville, sur le Canal Marigny, rue des Champs Elysées, entre Amour et Bons Enfants, etc, la rue en arrière étant la rue Marigny, lequel dit lot étant désigné par le numéro trente-et-un sur le plan général du dit faubourg, mesurant cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et dix pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Ensemble avec quatre-vingt dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quarante cinq mille dollars, ... pour cent d'intérêt par an à partir du 1er ... pour cent sur ... à partir du 1er décembre 1876, ... 1er décembre 1877, huit pour cent d'intérêt par an sur vingt piastres, à partir du 1er décembre 1882, huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887, ainsi les frais de ladite affaire; et toutes les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire non encore due, dont le paiement peut être demandé à la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cents piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après la Charte et les lois de la Banque, et lui y aura d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve E. Tadury vs Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,082—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 248, borné par les rues Johnson, Prieur, Bienville et Conti, mesurant huit pieds neuf pouces de face à la rue Johnson, quatre vingt-quatre pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Bienville, quarante quatre pieds deux pouces et six lignes vers la rue Conti, ensuite s'élargissant à angle droit vers la rue Conti de dix-sept pieds, ensuite une seconde profondeur parallèle à la rue Conti de vingt-neuf pieds dix pouces et de vingt cinq pieds neuf pouces de largeur dans le fond. Acquis par le défendeur à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Moses Fix vs. Louis Trost, No 16,930, du dossier de la Cinquième Cour de District pour la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'acte exécuté par le shérif, le 15 avril 1867, enregistré au bureau de transfert, livre 92, folio 397.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

American Homestead Company vs les héritiers de Mme Félix Venn, décédée, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,723—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville (Faubourg Marigny) dans l'îlet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Antoine et Bourbon, et mesurant trente pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur; le dit lot faisant partie du lot désigné par le numéro 2?0 sur le plan du dit Faubourg Marigny, borné d'un côté par le lot 199 du dit plan.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 déc.—23, 30—janv 6 13 20 25.

PAR LE CONSTABLE.

Jas. F. Harvey vs F. F. Mendall.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 16,792—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, VENDREDI, 24 janvier 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 janv—14 19 24

Louis Pujol et als. vs. Charles Olivier.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans.—No 12,433.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, au Bayou St-Jean, en tête du pont à piétons près du Southern Park, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 18me jour de janvier 1890, à 9½ heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un esquif et une paire de rames.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
7 jan—7 14 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement attrayant.

Les magasins Nos 19 et 21 rue Bourbon entre les rues Canal et Douane, rapportant près de $2,200 par ans.

Vente au comptant au plus haut enchérisseur.

Succession de Oliver Beirne.

No 26,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—
Les magasins en briques à trois étages Nos 19 et 21 rue Bourbon dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane.
Le terrain mesure 53 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 53 pieds et 3 1/2 pouces, entre lignes parallèles.
Cette propriété de choix est distribuée comme suit: 2 magasins au rez-de-chaussée et résidence au-dessus, et est louée à Mme A. Montardier, à raison de $182.50 par mois pendant 3 ans à partir du 1er octobre 1889.
Termes de vente.—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera le paiement de toutes les taxes pendant l'année 1890.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol Esq., notaire.
18 janv—18 25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix, faisant face au Chemin du Bayou et l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Charles Henry Rabad.

No 28,416—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, le 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété qui suit, savoir:
Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, Kerlerec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Bringier, en date du 1er décembre 1834. Les dits lots se touchent et mesurent chacun, en mesure française, 30 pieds de face sur le Chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur.
Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage No 401 Chemin du Bayou, couverte en ardoises, 6 chambres, mansarde, une bâtisse dans le fond ayant 2 chambres, une chambre à blanchissage, écurie, etc., et sur le lot attenant une bâtisse à un étage avec 2 grandes chambres d'études, une bâtisse dans le fond, écurie, etc, connu comme No 403 Chemin du Bayou. Cette propriété est située dans une des plus attrayantes parties de cette belle Avenue, et est près de la résidence de MM. Cassard, Chambers, Bienvenu, Torre, Gardner et Dreyfous.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an, ou à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets à son ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité de "non aliénando", 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement des billets. Assurance pour le montant des dits billets et le transfert de la police au dit porteur.
L'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat dues en 1890, et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire.
12 janv—12 19 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété près du Parc Audubon.

Succession d'Eudora C. Williams, épouse de T. de S. Tucker.—No 27,176. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu, à l'encan—
Deux certains lots de terre dans l'îlet No 13, à Burtheville, borné par les rues Preston, Calhoun et Market—et faisant partie de la propriété Foucher de Circé ou Parc de ville—lot No 11 et améliorations, 30 pieds de face à la rue Preston sur 162 pieds 1 pouce et 9 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 23, 30 pieds de face à la rue Market sur une même profondeur que le No 11.
Les bâtisses et améliorations sur le lot No 23 ne sont pas incluses dans la vente et le dit lot est vendu sujet à un bail à raison de $25 par mois expirant le 3 avril 1896.
Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente; actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John J. Barnett, notaire.
25 déc—25—janv 4.11.18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wagons à coton, Réclamation, etc.

Succession de Benjamin S. Harrison.

No 28,507.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 22 janvier 1890, à midi, au North Peters, entre Conti et St Louis en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—
1° Onze wagons à coton construits d'après une patente donnée au défunt et distribués comme suit:
2 à l'endroit de la vente nommé ci-dessus.
5 au No 60 Esplanade, rue Dorgenois.
4 rue Dorgenois, entre Bienville et Douane.
2° Aussi, un certain procès institué à la Cour de Circuit des Etats-Unis District Est de la Louisiane, intitulé "Benjamin S. Harrison, pour l'usage, etc., vs. Wilson Childs & Cie, pour dommages résultant d'un bris de contrat allégué, pour vingt mille piastres, étant No 11,074 du dossier de la dite cour, actuellement pendant et non décidé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
11jan—11 15 18 21 22

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La moitié indivise de l'intérêt de l'établissement de bains Washington situé à Spanish Fort.

Dans l'affaire de la succession de John Barbe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,364.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 13 janvier 1890, je vendrai la moitié indivise de l'intérêt de l'établissement de bains Washington, situé à Spanish Fort, lequel a rapporté la saison dernière un revenu de près de $1,200.
Conditions—Comptant avant le transfert, et un dépôt au comptant de 10 0/0 sur les lieux pour garantir la vente.
16 janv—16 24—1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux magnifiques chevaux et un wagon à ressort.

Dans l'affaire de P. R. Angelovich vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C"—No 29,004.

Vente de syndic provisoire.

LUNDI, 27 janvier 1890 à 11 heures A. M., devant mon bureau No 16 rue Bourbon, près Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 14 janvier 1890, je procéderai à la vente de 2 chevaux et 1 wagon, conformément à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
B. ONORATO, Encanteur.
15janv—15 21 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un magasin de Fruits en gros.

Dans l'affaire de P. R. Angelovich vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 29,004.

Vente de Syndic Provisoire.

SAMEDI, 18 janvier 1890, à 10 1/2 heures A. M., au local No 15 rue S. Peters, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 14 janvier 1890, je procéderai à la vente du contenu du dit local consistant en un stock de fruits et produits, tels que Limons, Pacanes, Figues, Patates, Choucroute, etc., et, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
B. ONORATO, Encanteur.
15 janv—à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maisons désirables à deux corps de logis, dans le premier et le second district.

Dans l'affaire d'Eugène Gaupp et als vs Mary Gaupp, mineure.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 2,837.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, décrétant un partage; ayant été rendu le 15 novembre 1889 et signé le 21 novembre 1889 et aussi d'un ordre du même juge, conformément aux délibérations d'un conseil de famille en date du 24 décembre 1889, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, désigné comme le lot No 17 du dit îlet, et mesurant 31 pieds de face à la rue Gasquet, 81 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins. Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis, désignés par les numéros municipaux 101 et 103 rue Gasquet, contenant, ensemble, 8 chambres; dans le fond de la cour, une bâtisse en bois à deux étages, contenant 4 chambres; 2 citernes, lieux d'aisances, hydrant, et cour pavée. Le tout en très bon ordre et en bonne condition.
2° Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Louis et Bassin, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts, sur 82 pieds de profondeur, le tout plus ou moins. Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis, désignés par les numéros 121 et 121 1/2 de la rue Remparts, contenant, ensemble, 8 chambres et 4 vestibules en arrière, véranda sur le devant avec balustrade en fer, gaz dans toute la bâtisse.
Dans le fond une bâtisse séparée à deux étages contenant 4 chambres, 3 lieux d'aisances, 2 citernes et la cour bien pavée.
Le tout en bon ordre et en bonne condition.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.
26 déc—28—jan 6 11 18 25—fév 1

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,142—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession.
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 138, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Baudin, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 janv—15 18 25—1,8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 67 rue Urquhart, entre Union et Bagatelle—Résidence retirée de la rue.

Succession de Jacques Duplessis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,776.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 décembre 1889, pour compte de la dite succession—
Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant partie du lot 246 de l'îlet 28 borné par les rues Urquhart, Girod ou Villeré, Bagatelle et Union; le dit lot mesurant, en mesure française, 25 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 150 pieds. Les améliorations consistent en une maison en bois retirée de la rue, ayant 4 chambres et 2 cabinets, et une petite bâtisse en bois servant d'atelier.
Termes—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant James Simeon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 déc—22 28—4 11 18 25 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Philippena Kiess, veuve de Nicholas Goetz, vs. Margaretha Goetz, épouse de Henry Treg, George Brandt Goetz et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,058.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement rendu le 6 décembre 1889 et signé le 12 décembre 1889, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et Pologne, formant le coin des rues Peters et Lesseps, et mesurant 60 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et façade à la rue Lesseps de 77 pieds 2 pouces.
2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et France, mesurant 44 pieds 4 pouces de face à la rue Peters 85 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Lesseps, 84 pieds 3 lignes sur le côté attenant au lot B et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, formant le coin des rues Lesseps et Peters.
3° Un lot de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite dans le même district et le même îlet, désigné par la lettre B, mesurant 36 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Peters 84 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot A, 82 pieds 8 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue France et 36 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.
4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, désigné par la lettre "C," mesurant 55 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles.
5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "D," situé dans le même district et îlet que les propriétés deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrites, formant l'encoignure des rues Lesseps et Chartres et mesurant 63 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces à la rue Chartres, puis 65 pieds sur une ligne parallèle à la rue France s'étendant vers la rue Peters, puis sur une ligne parallèle à la rue Peters, s'étendant vers la rue Lesseps, 39 pieds 11 pouces, puis 3 pied 10 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Lesseps, s'étendant vers la rue de Chartres, puis 79 pieds 10 pouces sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue de Chartres, s'étendant vers la rue Lesseps.
Le tout conformément à un plan dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville, le 21 août 1889, annexé à un acte passé pardevant J. Numa Augustin, notaire en cette ville, en date du 25 septembre 1889.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans, en billets d'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'au paiement garantis par privilèges et lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garanti.
Actes de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 28,241.

Au plus haut enchérisseur à douze mois de crédit.

Un site de valeur pour bâtir,

Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No —, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889 il sera vendu à l'encan—
1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad et mesurant 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.
2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désignés par les Nos 15 et 16, bornés par les rues Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, cuve, écurie, etc, convenable pour un magasin quelconque, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une rue très large, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer; voisinage excellent.
Termes et conditions—Ceci étant la deuxième et dernière enchère, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de 5 0/0 par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leur enchère et payer au comptant les frais d'annonces, de greffiers, commission etc., se montant à peu près deux cents piastres, et en plus, de déduire du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur les dites propriétés se montant à à peu près $70.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
18jan—18 25—1er f 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage dans le Quatrième District.

No 166 Chemin Félicité, près Camp.

Succession de Sol. Levy.

No 28,267—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune.—SAMEDI 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 décembre 1889, il sera vendu à l'encan:
Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses etc, qui y sont, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, les rues Camp, Ste-Marie et Magasins, et désigné comme lot No 5 sur un plan fait par Jules Dreux, ingénieur civil, daté du 11 avril 1855; le dit lot mesure 4 cent pieds de face au Chemin Félicité sur cent vingt-cinq pieds neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro quatre et cent vingt-quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant du lot numéro six.
Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant à peu près sept chambres avec gaz partout, et est connu comme le No 166 Chemin Félicité, situé entre Camp et Magasins, près des lignes de chars, des églises, des écoles et du marché et dans un des plus beaux voisinages du Quatrième District.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurances; en outre l'acquéreur assumera les taxes de 1890. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Dreyfous, notaire.
21déc—21 28—janv 11 18 25

Henry Greffe vs De Tobias Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,169—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joe Garidel, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
15 janv—15 19 24 Greffier.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

La Goëlette "E. T. C. Gaspard", magnifique et solidement construite,

Avec tous ses agrès, mobilier et accessoires.

Succession d'Eugène Gaspard.

No 28,750—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune. — SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 janvier 1890, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—
Une certaine goëlette, appelée la "E. T. C. Gaspard", ensemble avec tous ses agrès, voiles, mâts, accessoires, mobilier qui se trouve en elle, et telle qu'elle est actuellement dans le Vieux Bassin, au pied de la rue Marais. Elle est en bon état et d'un gros tonnage de 28.25 et 26, 95 net, conformément à une licence émise dans le port la Nouvelle-Orléans le 25 février 1889.
Conditions—Comptant.
Acte de vente par devant J. J. Woolfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
4jan—4 11 18

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasins.

Succession de C. G. Grappendorf.

Nos 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Septième, Magasins, Camp et Sixième, désigné comme lot No 22 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 14 décembre 1846, le dit lot mesure 34 pieds 9 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds.
Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, retirée de la rue; hangar en bois sur le devant, etc., et connu comme le No 175 rue Septième.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
17 janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Outils, cuves, échelles, bois de cuves, etc.

Succession de C. G. Grappendorf.—No 28,932. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division E

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 28 janvier 1890, à 11 heures du matin, à la résidence No 175 rue Septième, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un assortiment général de meubles de maison, cuves, outils, échelles, bois de cuve, etc.
Conditions—comptant.
17 janv—17,21,25,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur non améliorée, voisine du Parc Audubon.

Succession de Wilson A. Junker.

No 28,814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan—
1° Un carré d'îlet ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, etc. y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, borné par les rues Walnut, Esther, de Anne et la partie supérieure de la propriété Foucher et mesurant 240 pieds rue Walnut, 63 pieds rue Esther 53 pieds rue Anne et 3,0 pieds du côté supérieur de la propriété Foucher.
2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville (désigné par le terrain No 9 sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 21 avril 1884) dans le carré d'îlet borné par la limite inférieure du Upper City Park et les rues Magasins, Calhoun et Constance, mesurant 28 pieds 8 lignes rue Magasins, ligne inférieure du Upper City Park sur 123 pieds 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
5 janvier—5, 18, 25—février 1, 8.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Troisième District.

Un cottage à double corps de logis, rue des Arts.

Un cottage et cinq lots de terre, rue Claiborne.

Une vieille bâtisse, Avenue Washington.

Dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Heischer et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 2me jour de janvier 1890, et signé le 10me jour de janvier 1890. Dossier No 28,7?5, dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Heischer et als, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 14, de l'îlet No 611, borné par l'Avenue Lafayette, les rues des Arts, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Villeré (anciennement Girod) lequel lot mesure 34 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 110 pieds.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à double corps de logis, recouvert en ardoises, connu comme le No 70 rue des Arts et ayant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

RUE CLAIBORNE.

2° Cinq lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet No 645 bornés par les rues Claiborne, Robertson, (anciennement St Jean Baptiste) Musique et Arts, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, 30 pieds 11 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Le lot No 10 forme l'encoignure de la rue Claiborne et Arts.
Les améliorations comprennent Un cottage, Grange, Hangars, etc. convenables pour une vacherie, de beaux arbres ombrageux.

AVENUE WASHINGTON.

3° Un lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 644 borné par l'Avenue Washington, les rues Musique, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Claiborne, (anciennement Avid) lequel mesure 26 pieds 9 pouces et 1 1/3 lignes de face à l'Avenue Washington sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Les améliorations comprennent Une vieille bâtisse, barrières et citerne.
Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles, toutes plus ou moins et en mesure américaine, conformément à des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.
Termes et conditions.—Une moitié ou plus, au gré de l'acquéreur comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans, en billets divisés en coupons pour satisfaire les parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront en outre du prix d'achat les taxes de 1890.
Actes de vente pardevant Fred, Zengel, esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
12 janv.—12, 19, 26—fév, 2, 9, 15

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Propriété dans le Premier District.

Maison double No 70 rue Miro, entre les rues Commune et Gravier.

No 27,567.—Gustave Mazzei vs Mme Vve M. Antoine, et als.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 67 rue Bienville—SAMEDI, 15 février 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 12 décembre 1889, signé le 17 décembre 1889, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un morceau ou une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Galvez, Gravier et Miro, étant l'îlet 45 sur un plan général dressé par Joseph Pilié, ex-voyer, déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire, et mesurant 46 pieds 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de 129 pieds, 3 pouces 5 lignes, composé de tout le lot No 14 et de la moitié du lot No 13 sur le plan ci-dessus mentionné.
La dite propriété devant être vendue sujette à l'habitation qui s'y trouvent et qui peut exister en faveur de la veuve de Pierre Antoine, décédée.
Les améliorations comprennent une maison double avec deux chambres de chaque côté, cuisine attachée à la maison avec deux chambres, citernes, etc.
Conditions—Comptant.
Les taxes de 1890 seront payées par l'acquéreur en dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 janv—11 14 18 25—fév 1 8 15

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage et deux jolis lots Dans la partie inférieure du Sixième District.

Succession de Cæsar Jones.

No 28,623—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District, en date du 23 décembre 1889 et rendu dans la susdite affaire:
Deux lots de terre, Nos 3 et 4, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Amelia, Freret et Locust, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Delachaise, 30 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Amelia, par les profondeurs suivantes, à savoir: 123 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Freret 119 pieds 5 pouces sur ligne de division et 115 pieds 2 pouces 3 lignes sur l'autre ligne du côté de la rue Locust; ensemble avec un joli cottage contenant — chambres, citerne, hangar, etc.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.
Acte de vente pardevant J. Zacharie Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 déc—26 28—jan 4 11 17 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Magnifiques

En propriétés de choix. Immeubles recherchés par le commerce et payant un beau loyer, résidences, etc., Magasins bien construits dans le style de l'architecture moderne, résidences élégantes, propriétés donnant un beau revenu.

Nos 307, 309, 311, 313, 315 et 312 rue Bienville, formant les trois encoignures de la rue Derbigny, et No 63 rue Derbigny, entre Bienville et Conti.

Succession de Peter Grien.

No 21,547—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Voorhies juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 décembre 1889 rendu dans l'affaire de succession ci-dessus, les propriétés de valeurs suivantes:
1° Cette splendide propriété admirablement propre pour emplacement d'affaires et pour résidence, No 307 et 309 rue Bienville, coin N. E. de la rue Derbigny, dans l'îlet borné par les rues Conti et Claiborne; elle est construite dans le style moderne et avec un degré d'élégante véranda en fer sur les deux rues. Le No 309 forme le coin et est disposé pour un grand magasin avec bar; Il y a au rez-de-chaussée un vestibule avec escaliers, salle à manger, cuisine, office, chambres à coucher parfaitement aérées, chambre à bain et 4 chambres. Sous dans les mansardes. Aussi, grand entrepôt, construction à deux étages dans le fond, grande écurie et une chambre en bas, balcon et trois chambres au premier. Loyer. $720 par an. Le No 307 est disposé pour une résidence, les salons sont séparés par des arches; il y a une salle à manger, une cuisine, une chambre à bain avec vestibule au rez-de-chaussée, cour, deux grandes citernes hydrant et gaz; l'allée du fond a entrée sur la rue Derbigny. La propriété rapporte $300 par an. Les lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Derbigny et entre lignes parallèles; ils sont désignés comme lots 23 et 24 de l'îlet 47, sur un plan par J. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de D. A. McCay, ancien notaire. Solidement construits, complètement restaurés, ayant une fort belle apparence, situés sur une large avenue et dans un excellent quartier, le magasin sera toujours assuré d'un large patronage. La résidence adjacente, à deux étages, est à la fois confortable et d'un bon rapport. Voilà l'occasion d'un excellent placement.
2° L'élégante maison moderne à deux étages, avec magasin, No 311 rue Bienville, coin nord-est de la rue Derbigny dans le carré d'îlet borné par les rues Conti et Liberty, ayant un magasin bien installé, corridor, escalier, salle à manger et chambre à ..., corridor, galeries devant et derrière, salle et 3 chambres à coucher au dessus, dans la maison principale, et chambres à coucher, chambre à charbon, chambres à domestiques dans une bâtisse à 2 étages dans la cour, cuisine, écurie, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain mesure 18 pieds de façade rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et de façade rue Derbigny. La bâtisse est solidement construite, et attrayante et située, propice au commerce au détail quel qu'il soit; elle a droit de fixer l'attention des marchands entreprenants.
3° Les jolies maisons de résidence modernes, à deux étages, 313 et 315 rue Bienville dans le même carré d'îlet et attenantes à la propriété ci-dessus décrite, chacune ayant des salons doubles, corridors à deux, salle à dîner, office, chambre à coucher et cuisine au-dessous, corridor, deux chambres à coucher, ... au dessus, chambres à bain, ... et une chambre au-dessus, ... 2 étages à l'arrière des maisons, cour, hydrant, gaz, et citernes. Les terrains mesurant 25 pieds de façade rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété a une apparence extérieure d'élégance, elle est confortable et bien finie. Ces maisons sont toujours louées; elles le sont dans le moment à des locataires ... Elles sont un excellent état et un bon placement d'argent ne saurait être désiré.
Les propriétés ici décrites en second et troisième lieu, consistent en, et sont un morceau des deux terrains désignés par les Nos 1 et 30 sur un plan de A. C. Hedin, voyer, en date du 17me jour de juillet 1849 et déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire.
4° Le cottage double à un étage, ... productif avec deux chambres ... de dépendances à deux étages, No 312 1/2 rue Bienville, coin sud est de la rue Derbigny dans le carré d'îlet borné par les rues Conti et Douane ayant un grand salon sur la devanture et ... chambre à coucher, 2 chambres dans la bâtisse à deux étages de l'arrière, 2 citernes, écurie, etc. Le terrain ... désigné par la lettre B sur un plan de J. A. D'Hemecourt, sous-voyer en date du 20 décembre 1869 annexé à un acte pardevant A. Hero, notaire, le 12 mai 1884 et forme le coin de la rue Claiborne et Derbigny, et une partie du terrain, ... mesure 25 pieds ... pouces face à la rue Bienville ... pouces de façade du terrain ... sur la rue Bienville, ... la profondeur ... une allée ou chemin ... la ligne ... en vertu d'un acte pardevant ... rel, notaire, en cette ville, le 15 mars 1884. Cette propriété est toujours louée ... $25 par mois. On ... de commerce et ... placement d'argent ...
5° La propriété en bois ... No 63 rue Derbigny, entre la rue Bienville et Conti ... ensemble avec 9 chambres ... et shop avec vitrine devant, allée latérale ..., 3 citernes, grande cour, etc., le tout ... Le terrain mesure, au pied anglais 25 pieds, 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 145 pieds 6 pouces de profondeur ... lignes parallèles, et est désigné comme le lot No 5 du carré No 52 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1849, déposé en l'étude de D. S. McCay, ancien notaire. La propriété est située dans le centre des affaires.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, payable en billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent comptant seront exigés comme dépôt.
L'acte de vente pardevant André Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 déc—24 28—janv 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Bons Placements Productifs.

Bons emplacements et résidences confortables près du marché Tremé et

De vastes industries du Vieux Bassin, encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, encoignure St-Pierre et Marais, et la

Jolie résidence en briques à deux étages No 255 rue St-Pierre.

Mme Artemise Rodriguez, veuve, etc., et als. vs Mme Gertrude Marie et als.

No 27,680—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 décembre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus—
1° Le magnifique magasin en briques à deux étages, avec résidence, coin nord ouest de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre et Villeré, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la Promenade Carondelet, et sur le pied 3 pouces de profondeur et de face à la rue Marais et 67 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté de la ligne, vers la rue Villeré et ayant le servitude en commun avec la propriété ci-dessous de la citerne, bâtie à l'arrière et sur la ligne divisant les dites propriétés. Les améliorations consistent en une magnifique bâtisse en briques à deux étages faisant un immense magasin et buvette, vestibule au rez-de-chaussée, grand entrepôt sous le côté, et cinq chambres, comprenant salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, cabinet, etc; au premier, galerie à l'arrière, platef...me citerne, hydrant etc., occupée comme grocerie et buvette, rapportant $180 par an. Un site magnifique pour affaires en pleine activité.
2° La magnifique résidence moderne avec magasin, en bois, à deux étages coin sud-ouest des rues St-Pierre et Marais, dans les mêmes district et îlet et touchant à la propriété ci-dessus décrite dans le fond. mesurant 32 pieds 3 pouces de façade à la rue St-Pierre sur 31 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Marais, et 32 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la rue Villeré et ayant l'usage en commun, avec la propriété ci-dessus premièrement décrite, des lieux d'aisance et d'une citerne qui se trouvent sur le fond sur la ligne divisant les dites propriétés. Cette élégante maison de résidence avec magasin, bien bâtie, comprend un grand magasin, cabinet à escalier, un corridor et quatre beaux appartements au-dessus avec de grandes et confortables galeries donnant sur les deux rues, et est louée jusqu'au 1er décembre 1890 à raison de $360 par an.
Ces magnifiques propriétés se trouvent près du Marché Tremé, de brasseries, de scieries et de grandes industries le long du Vieux Bassin, et sont situées par conséquent de manière à les rendre désirables pour ceux qui veulent les occuper ou en dériver un revenu profitable. Elles sont solidement construites et rapporteront de bons loyers.
3° La jolie et confortable résidence en briques à deux étages, No 255 rue St-Pierre, entre Claiborne et Robertson (l'îlet borné par la rue Orléans) contenant quatre chambres, vestibule et galerie à la maison principale, et quatre chambres dans la bâtisse de service, citerne, cour pavée, etc. Le tout mesurant 25 pieds, 3 pouces de face à la rue St-Pierre sur 127 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne, et sur la ligne vers la rue Robertson une première profondeur de ... pieds 7 pouces, ... s'ouvrant ... profondeur de 14 pieds 4 pouces ... sur la ligne du fond, ... une ligne à 30 pieds 3 pouces de ... Propriété bien construite, confortable et située dans un voisinage populaire, à peu de distance des lignes ... de la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Geo. W. Dearing, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
4jan—4 11 18 25—fév 1 8 ...